

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Direction départementale
des Territoires et de la mer
Services procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation environnementale pour le projet de lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud - programme de rechargement en sable sur la période 2023-2032

Commune concernée : Soulac-sur-Mer

Une enquête publique est prescrite du **lundi 22 août 2022 au mercredi 21 septembre 2022 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale concernant la lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud - programme de rechargement en sable sur la période 2023-2032 sur la commune de Soulac-sur-Mer.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le responsable du projet est la Communauté de communes Médoc Atlantique, 9, rue du Maréchal-d'Ornano, 33780 Soulac-sur-Mer. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Vincent MAZEIRAUD au tél. 05 56 73 29 26.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la mairie de Soulac-sur-Mer aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des Services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2022 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Soulac-sur-Mer, 2, rue de l'Hotel de Ville, 33780 Soulac-sur-Mer, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction départementale des Territoires et de la mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry à Bordeaux.

M. Richard PASQUET, ingénieur général des Ponts, des eaux et des forêts, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations à la mairie de Soulac-sur-Mer, selon le calendrier ci-après :

- lundi 22 août 2022, de 9 h à 12 heures ;
- mercredi 31 août 2022, de 14 h à 17 heures ;
- vendredi 9 septembre 2022, de 9 h à 12 heures ;
- mercredi 21 septembre 2022, de 14 h à 17 h 30.

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Soulac-sur-Mer, à la Direction départementale des Territoires et de la mer ainsi que sur les sites des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/PublicationsLégales.

La préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

Annonces légales

Vie des sociétés

HARVEY SELECTION

CESSATION DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité HARVEY SELECTION, 61, place des Martyrs-de-la-Résistance, 33000 Bordeaux, immatriculée au RCS 800 801 458 pour son activité de : **transaction immobilière** depuis le 5 juin 2014 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, société anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89, rue la Boétie, 75008 Paris, dans les trois mois de la présente insertion.

Il est précisé que cette fin de garantie pour l'activité de **transaction immobilière** intervient à la suite d'une opération effectuée au profit de HARVEY GESTION, client-sociétaire n° 46 217, RCS 794 997 635, domicilié à 61, place des Martyrs-de-la-Résistance, 33000 Bordeaux, bénéficiant de la garantie financière auprès de GALIAN Assurances.

FL CONSULTING

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/08/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FL CONSULTING
Objet social : Consultant en entreprise
Siège social : 13, impasse de la morelle, 33650 MARTILLAC
Capital : 1 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX
Président : Monsieur LANGE Franck, demeurant 13, impasse de la morelle, 33650 MARTILLAC
Admission aux assemblées et droits de votes : le président - associé unique est seul décisionnaire
Clause d'agrément : le capital social appartient à l'associé unique

LANGE Franck



Direction départementale des territoires
et de la mer - Service des procédures
environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation environnementale pour le projet de réensablement sur 10 ans des plages d'Arcachon et du Nord-Pyla - Communes concernées : Arcachon et La Teste-de-Buch

Une enquête publique est prescrite du **lundi 12 septembre 2022 au mardi 11 octobre 2022 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de réensablement sur 10 ans des plages d'Arcachon et du Nord-Pyla sur les communes d'Arcachon et La Teste-de-Buch.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le responsable du projet est le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon - 16, allée Corrigan - 33120 Arcachon. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M^{me} Christelle LAMARQUE au tél. 05 57 52 74 74.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la mairie d'Arcachon et de La Teste-de-Buch aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2022 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie d'Arcachon place Lucien-de-Gracia, CS 90133, 33311 Arcachon Cedex, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction départementale des territoires et de la mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry à Bordeaux.

M. Philippe CALAND, officier supérieur retraité de la Gendarmerie nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations selon le calendrier ci-après :

- Arcachon** : au centre administratif municipal, place Lucien-de-Gracia. **Lundi 12 septembre 2022 de 9 h à 12 heures. Samedi 1^{er} octobre 2022 de 9 h à 12 heures. Mardi 11 octobre 2022 de 15 h à 18 heures.**
- La Teste-de-Buch** : à la mairie, esplanade Edmond-Doré. **Jeu. 15 septembre 2022 de 14 h à 17 heures. Vendredi 23 septembre 2022 de 9 h à 12 heures. Lundi 10 octobre 2022 de 14 h à 17 heures.**

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Arcachon et de La Teste-de-Buch, à la Direction départementale des territoires et de la mer, ainsi que sur les sites Internet des services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/PublicationsLégales.

La préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.



Sud Ouest immobilier

Les constructeurs
de maison
individuelle
**chaque mardi
dans
votre journal
et sur**
www.sudouest-immo.com

En partenariat avec

bien'ici
Demain commence ici



Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



SEMINAIRES UN CADRE UNIQUE



Le journal
Sud Ouest
vous ouvre
ses portes
en bord
de Garonne

23, quai de Queyries
seminaires@sudouest.fr
| 05 35 31 35 51 |